

activités d'exploitation des ressources naturelles, compétences semblables à celles des Provinces. Le Gouvernement des T.N.-O. a entrepris en janvier 1982 des travaux concernant les problèmes de gestion des ressources et de partage des recettes. Malgré une première réponse froide, de la part du gouvernement fédéral, le Gouvernement des T.N.-O. demeure optimiste et croit que les discussions et les négociations intergouvernementales seront amorcées en 1985.

Les nouvelles lignes directrices concernant BFEEE ont été publiées en juillet 1984 sous forme de décret; celui-ci précise les principes de base et les procédures du programme PEEE ainsi que les responsabilités et les rôles des ministères fédéraux et des autres organismes, dans le cadre de ce programme. Le Secrétariat examine actuellement le nouveau décret en vue de déterminer la meilleure façon pour le Gouvernement des T.N.-O. de réaliser ses propres objectifs en matière d'examen des projets.

En mai 1984, le Conseil du Trésor approuvait les quatre premières années du programme PIPGN, échelonné sur sept ans; cette étape comprend des projets territoriaux d'une valeur de 8 millions \$. La première année, le Gouvernement des T.N.-O. recevra 1,265 million \$ applicables à douze projets et aux frais de coordination du PIPGN par le Gouvernement des T.N.-O.. Les accords de participation ont été paraphés, les crédits ont été transférés du MAINC au Gouvernement des T.N.-O., un coordonnateur sera embauché et les projets ont démarré. Ces projets comprennent une étude du phénomène essor/récession, l'élaboration d'un système de surveillance applicable aux répercussions socio-économiques du développement ainsi que la collecte des données statistiques sur la récolte de la faune.

Comme on ne dispose pas d'exposé global de la politique gouvernementale en matière de développement minéral, un plan de travail est actuellement en préparation en vue d'étayer la pertinence d'une telle politique.

... Page 5 b)